

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation :
2026YOZC-INSTALLATION-SCAO-ONERA

OBJET DE LA CONSULTATION

**La FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE POINT d'ACCES SCAO
(SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES DES CENTRES DE L'ONERA)**

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Mercredi 17 juin 2026 avant 15h

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	<u>3</u>
<u>1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE</u>	<u>4</u>
1.1 OBJET	4
1.2 FINANCEMENT	4
1.3 STRUCTURE	4
1.4 SURETE	4
1.5 DUREE	4
<u>2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u>	<u>5</u>
2.1 PROCEDURE	5
2.2 ALLOTISSEMENT	5
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	5
2.4 ECHANGES	5
2.5 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	6
2.6 GROUPEMENT D'ENTREPRISES	6
2.7 SOUS-TRAITANCE	6
2.8 MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES	7
<u>3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</u>	<u>8</u>
3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	8
3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE	9
<u>4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES</u>	<u>10</u>
4.1 PRESENTATION DE L'OFFRE	10
4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION	11
<u>5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)</u>	<u>13</u>
5.1 REMISE DES DOSSIERS	13
5.2 COPIE DE SAUVEGARDE	13
<u>6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS</u>	<u>15</u>

PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1	présent document, valant règlement particulier de la consultation , qui définit les modalités de la consultation, et ses 4 (quatre) annexes : • fiche de renseignements fournisseur (annexe 1) • Scénario correspondant à une simulation représentative des prestations à effectuer au titre de l'accord-cadre (annexe 2) • Scénario - quantification des émissions de GES du déplacement du personnel mobilisé pour l'exécution des prestations de l'accord-cadre (annexe 3) • Tableau des références antérieures (annexe 4)
PJ2	<u>projet d'accord-cadre</u> et ses 7 (sept) annexes : • attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1) • bordereau des prix unitaires (BPU) (annexe 2) • clause contractuelle de protection du secret de la défense nationale et du potentiel scientifique et technique de la nation (annexe 3) • formulaire de demande de contrôle primaire (CPR) – intervenants sur site (annexe 4) • Guide d'aide pour compléter un formulaire de contrôle primaire (annexe 4 bis) • périodes de fermeture des centres ONERA 2026 (annexe 5) • quantification des émissions de GES du déplacement du personnel mobilisé dans le marché (annexe 6)
PJ3	Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) référence « CCTP-INSTALLATION-SCAO » édition du 20 avril 2026, version 1.0
PJ4	matrice de compétences

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence **2026YOZC-INSTALLATION-SCAO-ONERA**

Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE

1.1 Objet

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un marché, qui aura pour objet :

la fourniture et l'installation de points SCAO (Système de Contrôle d'Accès des centres de l'ONERA) sur le centre ONERA de Palaiseau (principalement) et sur les autres centres ONERA en France métropolitaine (occasionnellement)

1.2 Financement

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

1.3 Structure

Le marché concerné est un accord-cadre à bons de commandes, qui seront émis au fur et à mesure des besoins de l'ONERA.

L'accord-cadre est mono-attributaire.

1.4 Sureté

L'accord-cadre à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « contrat courant » (contrat effectué dans une zone protégée ZP).

1.5 Durée

L'accord-cadre entre en vigueur à sa notification et se termine initialement 2 ans après son début d'exécution fixé au 01/01/2027.

Il sera éventuellement reconduit deux (2) fois à chaque échéance pour une durée d'un (1) an, par courrier notifié de l'ONERA, au plus tard un (1) mois avant l'échéance.

2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

2.1 Procédure

Conformément aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la Commande Publique¹ (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure formalisée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure d'appel d'offres ouvert** (articles L.2124-2, R.2124-2.1° et R.2161-1 à 5 du CCP).

S'agissant d'un appel d'offres, il est rappelé **qu'aucune négociation n'est possible**. **Les candidats doivent donc impérativement présenter immédiatement leur meilleure offre**.

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

2.2 Allotissement

L'accord-cadre est constitué d'un lot unique. En effet, la nature même des prestations nécessite un ensemble cohérent et ne permet pas d'identifier des prestations distinctes.

2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Définitions	
Variante	offre alternative
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	élément complémentaire à l'offre

a. Variantes

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont interdites.

Il n'y a pas de variantes « imposées » par l'ONERA.

b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

2.4 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

¹ Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Groupement d'entreprises

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution l'accord-cadre est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou « le futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet d'accord-cadre dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

2.7 Sous-traitance

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

2.8 Marché de prestations similaires

Conformément à l'article R.2122-7 du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles concernées par la présente consultation. La durée pendant laquelle l'ONERA peut conclure de tels ne peut dépasser trois ans à compter de la date de notification de l'accord-cadre concerné par la présente consultation.

3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

3.1 Présentation du dossier de candidature

a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	une lettre de candidature (valant notamment déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner)	modèle DC1 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (+ <i>notice explicative</i>)
C2	une déclaration de capacité	modèle DC2 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (+ <i>notice explicative</i>)
C3	fiche de renseignements fournisseur de l'ONERA (annexe 1 du présent document)	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat
C4	numéro unique d'identification (n° SIREN délivré par l'INSEE) ² ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	
C5	délégations de pouvoir en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat, ³	
C6	Tout document justifiant l'agrément du constructeur TIL Technologies ainsi que le niveau d'expertise mentionné dans celui-ci	

² A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

³ L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site

C7	bilan d'émissions de Gaz à Effet de Sphère (GES) de la société pour les sociétés soumises à cette obligation (entreprises de plus de 500 salariés en métropole) ou document équivalent mentionnant les actions prises pour réduire les émissions de GES de la société,	
C8	actions déjà mises en œuvre dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de la société.	

Le candidat peut choisir de présenter sa candidature selon le mode « DUME », quelle que soit sa nationalité, mode de réponse directement accessible via la plateforme PLACE, au moment du dépôt de son dossier.

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

3.2 Appréciation de la candidature

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment effectifs), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires, excédent brut d'exploitation, trésorerie et capitaux propres), selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution de l'accord-cadre.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

4.1 Présentation de l'offre

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	<u>projet d'accord-cadre</u> (PJ2) et ses annexes 1 et 3 complétés	x	Word <u>et</u> pdf
O2	<u>bordereau des prix unitaires</u> (BPU) (annexe 2 au projet d'accord-cadre)	x	Excel <u>et</u> pdf
O3	<u>Scénario de simulation</u> représentative des prestations à effectuer au titre de l'accord-cadre complété (annexe 2 au présent document) <i>N.B. : les prix unitaires renseignés dans le scénario doivent être identiques à ceux renseignés dans le document O2 – bordereau des prix unitaires. En cas de différence, les prix unitaires retenus sont ceux indiqués dans le document O2.</i>	x	Excel <u>et</u> pdf
O4	<u>Matrice de compétences</u> complétée (PJ4)	x	Excel et pdf
O5	<u>Scénario - quantification des émissions de GES</u> du déplacement du personnel mobilisé pour l'exécution des prestations de l'accord-cadre (annexe 3 au présent document) <i>N.B. : pour compléter cette annexe, le candidat doit considérer le cas d'une installation de 5 (cinq) points d'accès au centre ONERA de Palaiseau (91)</i>	x	Excel
O6	un mémoire technique rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, qui décrit notamment : • Les compétences des moyens humains mobilisés spécifiquement pour la réalisation des prestations (mobilisation de l'ensemble des compétences requises pour la bonne exécution des missions), • Les CV types des profils confirmés avec des compétences avérées, attendues par l'ONERA (cf. matrice de compétences en PJ4) • La composition détaillée de l'équipe proposée (responsables et équipe opérationnelle – titulaire et suppléant) : taille, rôles pour assurer la mission du CCTP (en PJ3), • Les dispositions particulières envisagées pour assurer la pérennité des compétences de l'équipe proposée, • La procédure de remplacement en cas d'indisponibilité d'un intervenant, le dispositif proposé par le candidat pour respecter les règles déclinées à l'Article XV.2 « Sécurité/ sureté » du projet d'accord-cadre (PJ2)	x	Word et pdf

	• L'organisation de la prestation et notamment : ◦ description détaillée de la prestation proposée en adéquation avec le CCTP (paragraphes 9 et 10), En tout état de cause, le candidat doit assurer une continuité de service. Le mémoire technique intègre également un volet environnemental qui décrit : Les mesures concrètes que le soumissionnaire va mettre en œuvre spécifiquement dans le cadre de l'exécution des prestations attendues par l'ONERA notamment pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (cf. Article IV.3 du projet d'accord-cadre précité et conformément à la stratégie déployée dans la pièce O5 (annexe 3 au présent document)).		
O7	<u>Description détaillée de trois références significatives de prestations de même nature</u> (annexe 4 au présent document), fourniture et pose de matériel TIL TECHNOLOGIES, réalisées au cours des trois dernières années	x	Excel et pdf
O8	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,	x	Pdf

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.
 Néanmoins, les éventuelles documentations techniques des matériels « standard » retenus par le candidat pour répondre au besoin de l'ONERA peuvent être fournies soit en français soit en anglais.

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution

a. Modalités d'analyse

Pour rappel, s'agissant d'un appel d'offres, AUCUNE NEGOCIATION n'est possible.

b. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées et/ ou inacceptables ainsi que les offres demeurant irrégulières malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA,

- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

c. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer l'accord-cadre au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

N°	Intitulé	Documents utilisés pour juger le critère	Pondération
Critère n°1	Montant total du scénario	O3	50%
Critère n°2	Qualité technique : Adéquation des compétences et qualifications des moyens humains affectés à la prestation et dispositif de pérennisation de l'équipe proposée,	O4 et O6	20%
Critère n°3	Qualité technique : Pertinence et adéquation de l'organisation de la prestation	O6	5%
Critère n°4	Pertinence des références détaillées sur des installations similaires de moins de trois ans	O7	15%
Critère n°5	Mesures environnementales : Niveau des mesures environnementales mises en œuvre pour réduire l'empreinte carbone et les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de l'exécution des prestations de l'accord-cadre	O5 et O6 (partie environnementale)	10%

5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

5.1 Remise des dossiers

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/faq/?token=342ec564-3459-4e74-a6e7-c84edde3ab1d>

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :

1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.

2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.

3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

5.2 Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant :**

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2026YOZC-INSTALLATION-SCAO-ONERA »

ENTREPRISE :

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA
Direction des Achats
29 avenue de la Division Leclerc
CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1^{ère} page.

6 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.